



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

**Assemblée générale de la Fédération départementale
du bâtiment et des travaux publics
Vendredi 7 novembre 2014**

**Allocution de Monsieur Bruno Delsol
Préfet de la Corrèze**

Je tenais vraiment à être ici devant vous ce matin, justement parce que le BTP traverse des difficultés, votre assemblée générale s'en est fait l'écho, et c'est bien normal, et car c'est bien mon rôle de représentant de l'État et de délégué du Gouvernement que d'être là où c'est difficile et quand c'est difficile. Aussi parce que bien des attentes que vous avez exprimées s'adressent pour une grande partie à l'État. Je viens devant vous avec des sentiments d'estime pour ces entreprises qui se battent au quotidien, parfois dans l'adversité.

Vous avez dit combien c'est important que le bâtiment se porte mieux : pour soutenir l'activité ; pour l'équipement du pays et pour le logement. Et aussi pour garder une main d'œuvre qualifiée dont vous aurez besoin au moment de la reprise, dont le pays aura besoin. Je sais que cette question de la main d'œuvre est un réel dilemme pour beaucoup d'entre vous dans la situation actuelle des carnets de commandes et des marges.

Alors que faire ? Cette question, je voudrais que nous l'examinions ensemble, je voudrais que nous nous demandions « que faire, ici, en Corrèze ? » pour tirer le meilleur parti des mesures prises par le Gouvernement pour relancer la construction. Passons les en revue un instant.

1/ Pour encourager l'accession à la propriété, le prêt à taux zéro sera assoupli.

La durée du prêt est allongée et les périodes de différé de paiement sont étendues. Il pourra être utilisé pour rénover les logements anciens en milieu rural et vous savez que c'est un besoin ici.

2/ Pour faciliter les transactions, le régime fiscal des plus-values sera amélioré.

3/ Pour relancer l'offre locative, le dispositif « Pinel » introduit des mesures fiscales pour les propriétaires de logements neufs qui feront le choix de louer leur bien.

Et le Gouvernement a décidé cet automne que Brive sera maintenue dans le zonage B2 qui donne accès à de meilleurs avantages fiscaux. Ceux qui connaissent la question savent que cela n'allait pas de soi.

4/ D'autres mesures se trouvent dans le projet de loi de transition énergétique, actuellement en discussion au Parlement. Le crédit d'impôt pour la transition énergétique sera porté à 30 % et ne nécessitera plus un bouquet de travaux ; l'éco-prêt pourra être délivré sur simple attestation de l'entreprise qui réalisera les travaux ; la Caisse des dépôts ouvrira une enveloppe de 5 Mds d'euros de prêts à taux avantageux pour les travaux de rénovation des collectivités locales.

Ces mesures ont un effet potentiellement très puissant à condition que tous ceux qui sont concernés les utilisent. Donc, il faut que ces mesures soient connues et le plus vite possible. Il faut un effort d'information et ce sera un effort collectif. Pour l'éco-prêt, il paraît que les banques hésitaient à le distribuer, car elles trouvaient l'expertise trop lourde. Cette objection ne tient plus. Il paraît que les banques distribuent peu le PTZ, car il serait moins intéressant à un moment où les taux d'intérêt sont déjà faibles. Je ne suis pas convaincu par cette objection. Mais s'il y a blocage, je propose que l'on en parle. Si vous en êtes d'accord, je propose de mettre les banques autour de la table. On me dit que les professionnels de l'immobilier se plaignent d'incertitudes sur les règles fiscales futures. Il est vrai que beaucoup de ces mesures dépendent du projet de loi de finances. Il est possible qu'il y ait des amendements. Et c'est tout à fait normal : c'est le propre du débat parlementaire en démocratie. Mais la loi de finances entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015. S'il y a encore des questions, elles seront levées dans moins de deux mois maintenant.

Il faut que l'information circule : auprès des banques, des professionnels de l'immobilier, des architectes, des entreprises et des particuliers. Si vous en êtes d'accord, je réunirai les professionnels, pour que chacun sans exception dise ce qu'il peut faire pour contribuer à la communication sur ces mesures. Je vous propose de conjuguer nos efforts. Je tiens d'ailleurs à remercier votre Fédération pour le travail de communication qu'elle a déjà fourni, pour ce qu'elle a fait pour soutenir le plan du Gouvernement au niveau national et au niveau départemental : c'est courageux et c'est utile.

Le Gouvernement a lancé aussi la simplification des normes et des procédures. Tout le monde est d'accord pour dire que le « trop de normes » freine la construction. Alors je sais, je sais bien que vous attendez de voir les résultats et je connais vos inquiétudes sur compte pénibilité. Mais je tiens à vous dire qu'il y a une vraie impulsion. Vous avez vu que le Président de la République s'est engagé personnellement sur ce sujet. Pour la première fois, la réflexion au sommet associe un chef d'entreprise avec le secrétaire d'État. Pour le secteur du bâtiment, 50 mesures sont annoncées. Est-il par exemple bien nécessaire de nos jours d'exiger un sas entre le cabinet de toilettes et le reste du logement ? Faut-il absolument de lourdes études thermiques pour de simples extensions ? Dans le cas de deux logements superposés, faut-il vraiment imposer l'accessibilité handicapés pour le logement situé à l'étage ? Quant aux normes nouvelles, elles passeront systématiquement devant un comité de filtrage, comprenant des chefs d'entreprise, pour éliminer celles dont le coût est abusif.

Il faut aussi utiliser à fond le Pacte de responsabilité et de solidarité et le CICE. Votre secteur, intensif en main d'œuvre, sera un des principaux bénéficiaires.

1/ Vous êtes déjà nombreux en Corrèze à avoir eu recours au CICE. Son taux qui était de 4 % cette année passe à 6 % en 2015. À ce jour, la DDFIP l'a payé à 1649 entreprises corréziennes, pour un montant total de 12,6 millions d'euros.

2/ Le Pacte va baisser les charges sur les bas salaires. Les salaires au niveau du SMIC seront exonérés de charges patronales URSSAF, et les cotisations patronales famille seront réduites de 1,8 points pour les salaires jusqu'à 1,6 SMIC. La Corrèze, avec un salarié sur 5 au SMIC, avec 70 % de salariés entre 1 et 1,6 SMIC, est parfaitement dans la cible.

3/ La C3S sera supprimée pour 2/3 tiers des entreprises au 1^{er} janvier 2015 et sera totalement supprimée en 2017.

Les entreprises demandaient de la visibilité : les mesures et le calendrier sont connus depuis avril dernier. Les entreprises demandaient de la rapidité : une grande partie des mesures entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015. C'est dans moins de deux mois.

Ces mesures pourront notamment aider à reconstituer les marges, les fonds propres ou la trésorerie, qui en ont tant besoin.

Là encore, il faut que ces mesures soient connues, et connues tout de suite pour que les entreprises les intègrent dès à présent dans leurs prévisions, dans leurs anticipations. Je vous propose que nous conjugions nos efforts d'information.

L'État se mobilise aussi pour la sécurité des entreprises. Je sais qu'il est difficile de demander votre attention sur ce sujet, alors que vous êtes très légitimement occupés par vos carnets de commande. Et je sais bien que la Corrèze n'est pas le département le plus menacé. Mais je tiens à en parler, car le nombre de vols augmente. Les voleurs cherchent surtout du petit matériel, et vos chantiers sont parfois pris pour cible. La police et la gendarmerie sont au travail, le taux d'élucidation a progressé, la justice sanctionne fermement. Nous avons signé une convention avec votre Fédération départementale en 2013. Je propose que nous nous réunissions pour examiner les résultats. Je m'engage notamment à ce que les référents sûreté de la gendarmerie et la police nationale se déplacent systématiquement sur les lieux en cas de vols pour vous conseiller dans les mesures de protection.

Nous voulons combattre la concurrence déloyale dont votre secteur est victime. Depuis la loi du 11 juillet 2014, la responsabilité du donneur d'ordre est renforcée. Si ses sous-traitants ne respectent pas les règles liées au détachement des travailleurs étrangers, il ne pourra pas se défausser.

Les moyens de l'inspection du travail pour la lutte contre le travail noir seront renforcées et rassemblées dans une unité spécialisée. Le Gouvernement a annoncé que 175 postes seraient créés à l'échelle du pays, dont trois pour le Limousin. Dans notre région, cette unité de lutte contre le travail au noir est déjà en place. Je m'en suis assuré.

Le projet de loi Activité prévoira, le ministre du travail l'a annoncé, la carte d'identité professionnelle obligatoire. Je sais que vous y teniez beaucoup.

En Corrèze, depuis le début de l'année, l'inspection du travail a contrôlé 150 chantiers. J'ai envoyé aux collectivités une circulaire sur les offres anormalement basses, afin de les alerter sur les dangers de ces offres qui cachent des cas de travail illégal. Je vous propose que dans un délai raisonnable, – disons 6 mois – nous nous réunissions pour en faire un premier bilan. Je veille à ce que le comité départemental anti-fraudes – le CODAF – se réunisse régulièrement. J'ai tenu à présider personnellement la dernière réunion plénière avec le Procureur car je veux que toute la chaîne de contrôle soit mobilisée. Votre Fédération sera invitée début janvier au CODAF restreint. Je me félicite à ce titre des relations constructives qui existent entre les services de l'État et la Fédération. Tout signalement de la part de la Fédération donne lieu à un contrôle. La Fédération a récemment signalé un cas de travail illégal, dont la nouvelle unité de contrôle s'est tout de suite saisi.

Il y a maintenant un sujet dont je tiens à vous parler, c'est la baisse des dotations de l'État aux collectivités. Je ne veux pas évacuer ce sujet. Au contraire, je veux le mettre sur la table. C'est une préoccupation pour vous et il est bien normal que vous exprimiez vos inquiétudes. C'est mon rôle quant à moi en tant que représentant du Gouvernement de faire valoir les exigences, parfois sévères, de l'intérêt général et de rappeler l'impératif de la maîtrise de la dépense publique. Nous devons tous sans exception regarder en face, avec lucidité et responsabilité, la situation de nos finances publiques. Avoir des finances saines, c'est une condition de la croissance et de notre indépendance vis-à-vis des marchés.

Depuis 2014, les collectivités participent à l'effort de redressement des comptes publics. En 2014, pour la première fois, les dotations avaient diminué de 1,5 Mds d'euros. Cette année, la baisse sera de 3,7 Mds d'euros et continuera à ce même rythme jusqu'en 2017. Mais je veux souligner trois points :

Premièrement, il faut ramener cette baisse à ses justes proportions. Les dotations ne représentent que 28% des recettes des collectivités. Pendant ce temps les recettes fiscales augmentant, même sans augmenter les taux, parce que les bases sont dynamiques. La baisse des dotations en 2015 ne représente qu'une baisse de 1,6% des recettes totales des collectivités.

Deuxièmement, comme en 2014, la péréquation au profit des collectivités les plus pauvres sera renforcée pour leur permettre de poursuivre leurs efforts d'investissement. La Corrèze est concernée par ces mesures. Par exemple en 2013, le conseil général a bénéficié de 13 M d'euros supplémentaires. C'est autant de hausses d'impôts en moins ou d'investissements en plus. Pour donner un point de comparaison, le budget d'investissement du conseil général se situe dans les 40 millions par an, donc 13 millions constitue un apport très significatif.

Enfin, troisièmement, le Gouvernement préserve les dotations spécifiquement destinées à l'investissement local. En première lecture du PLF 2015, l'Assemblée nationale avec l'accord du Gouvernement a voté une augmentation d'un tiers de la DETR. C'est une dotation capitale pour l'investissement des petites et moyennes communes. Le taux du fonds de compensation de la TVA avait déjà été augmenté l'année dernière pour que les investissements des collectivités ne soient pas pénalisés par la hausse de la TVA. En 2015, son taux sera à nouveau augmenté, de 5 %. Ces mesures sont bien de nature à soutenir la commande publique.

Le nouveau contrat de plan État-région est en cours de négociation. Nous avons d'ores et déjà l'assurance qu'il comportera à nouveau un volet territorial. C'est une formule que nous connaissons bien ici car la Corrèze l'a beaucoup utilisée dans le passé. Elle a permis d'importantes réalisations, des travaux répartis sur le territoire, et accessibles aux PME. Nous avons aussi l'assurance que son montant sera substantiel et que ses modalités seront souples pour s'adapter aux particularités des territoires.

Je parle sans détour de la baisse des dotations aux élus que je rencontre quotidiennement afin de les inciter à préparer leur budget en toute connaissance de cause. Et je tiens toujours le même discours, que ce soit devant les chefs d'entreprise ou devant les élus. J'ai rappelé à plusieurs à reprises - et je continuerai de le faire – qu'il ne faut pas que l'investissement soit la variable d'ajustement. Ajuster par l'investissement, c'est la solution de facilité.

Les économies ne doivent pas porter sur l'investissement, mais sur les frais de structure. Cela suppose des réformes structurelles et la maîtrise des effectifs, la maîtrise des coûts administratifs. C'est possible. J'en parle d'expérience puisque l'État l'a prouvé dans ses propres services. Certains de mes services ont réduit leurs effectifs de 20 voire 25 % en quelques années. L'effort demandé aux collectivités n'est pas du même ordre. Mes services ont montré qu'il est possible de baisser les coûts tout en continuant à assurer des prestations de qualité. Les certifications reçues par la Préfecture en témoignent. Moderniser les structures tout en réduisant les coûts, c'est d'ailleurs bien un des enjeux de la réforme territoriale actuellement discutée au Parlement.

Je veux vous dire aussi que mes services seront présents chaque fois que vous aurez besoin d'eux. Quand des administrations ou collectivités payent avec retard, mes services sont intervenus. Quand les entreprises rencontrent des difficultés, nous mobilisons les dispositifs de soutien et nous garantissons la confidentialité. Enfin, quand les chantiers sont à l'arrêt du fait de problèmes de réglementation, mes services sont disponibles pour aider à débloquer la situation. Par les temps qui courent, il serait impensable que des chantiers attendent pour des blocages d'ordre réglementaire. Je vous remercie de continuer à m'alerter sur ces situations.

Mesdames, messieurs, j'espère vous avoir montré l'engagement de l'État à vos côtés. Les relations entre votre Fédération et l'État sont franches, directes -j'espère l'avoir été aussi- régulières et constructives. Vos entreprises, par leur travail, donnent un exemple qui est un encouragement pour notre pays.